

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Mathieu Allard

<https://www.cadre21.org/membres/663f622bfbe334a97bcd8c6b>

Date d'obtention : 2021-10-04 12:44:59

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

De suivre la démarche très bien faite dans la trousse. Également tout ce qui est extérieur à l'école(jeunes vs adultes) devra être prise en charge par le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Oui certainement ayant un plan claire a suivre, il y aura plus d'improvisation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Rester le plus neutre et s'assurer de bien recueillir les informations. De plus d'être bienveillant avec la victime au besoin.